



## PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 24 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 février, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 13 février 2026, après une première convocation le 6 février 2026 n'ayant pas permis d'atteindre le quorum lors de la séance du 12 février 2026, s'est réuni, à 9h30, en séance publique, sans condition de quorum, à Caen (Espace Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE),, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente, pour tous les points soumis à délibération, à l'exception des votes des comptes financiers uniques 2025 du budget principal et des budgets annexes, pour lesquels Monsieur Jean LEPAULMIER, 8<sup>ème</sup> Vice-Président a été désigné Président de séance.

### Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS		DELIBERATIONS
		NOM	PRENOM	
1	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman	Ensemble des délibérations
2	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	DENOYELLE	Patrick	Ensemble des délibérations
3	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François	Ensemble des délibérations
4	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick	A partir de l'acte n° 2026-01-CS-DB-07
5	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno	Ensemble des délibérations
6	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith	Ensemble des délibérations
7	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand	Ensemble des délibérations
8	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine	Ensemble des délibérations (à l'exception des n° 2026-01-CS-DB-04, n° 2026-01-CS-DB-10 et n° 2026-01-CS-DB-14 relatives aux CFU 2025)
9	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck	Ensemble des délibérations
10	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé	Ensemble des délibérations
11	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile	Ensemble des délibérations
12	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves	Ensemble des délibérations
13	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude	Ensemble des délibérations
14	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	Ensemble des délibérations
15	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon	Ensemble des délibérations
16	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean	Ensemble des délibérations
17	TERRE D'AUGE	MARIE	Patrick	Ensemble des délibérations
18	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice	Ensemble des délibérations
19	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier	Ensemble des délibérations
20	LISIEUX NORMANDIE	RATEL	Philippe	Ensemble des délibérations
21	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno	Ensemble des délibérations
22	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard	Ensemble des délibérations
23	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique	Ensemble des délibérations
24	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie	Ensemble des délibérations

## Etaient absents ou excusés :

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
4.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
5.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
6.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
7.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
8.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
9.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
10.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
11.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
12.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
13.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
14.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
15.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
16.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
17.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
18.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
19.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
20.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
21.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
22.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
23.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
24.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
25.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
26.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
27.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
28.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
29.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLLOT	Michel
30.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
31.	CU CAEN LA MER	CASSIGNEUL	Cédric
32.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
33.	BAYEUX INTERCOM	CHAUVIN	Emilie
34.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
35.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
36.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
37.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
38.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
39.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
40.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
41.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
42.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
43.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
44.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
45.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
46.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
47.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
48.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
49.	CU CAEN LA MER	ESCACH	Nicolas
50.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
51.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
52.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
53.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
54.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
55.	EPCI	GOBE	Alain
56.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
57.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
58.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
59.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
60.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
61.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
62.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves

63.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
64.	SEULLES - TERRE ET MER	HUYGHE	Jessica
65.	CU CAEN LA MER	JOLY	Françis
66.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
67.	EPCI	LAGALLE	Philippe
68.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
69.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
70.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
71.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
72.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
73.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
74.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
75.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
76.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
77.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
78.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
79.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
80.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
81.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
82.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
83.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
84.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
85.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
86.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
87.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
88.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
89.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
90.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
91.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
92.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
93.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
94.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
95.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
96.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
97.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
98.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
99.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
100.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
101.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
102.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
103.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
104.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
105.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
106.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
107.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
108.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
109.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
110.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
111.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
112.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
113.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
114.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
115.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
116.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
117.	EPCI	SAINT-LÔ	Patrick
118.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
119.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
120.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
121.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
122.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
123.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
124.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
125.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

**Autres excusés ayant donné pouvoirs :**

Représentant donnant pouvoir		COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Patricia FIEFFÉ	CINGAL - SUISSE NORMANDE	Patrick DENOYELLE	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
2.	Hubert FURDYNA	ISIGNY - OMAHA INTERCOM	Jean LEPAULMIER	BAYEUX INTERCOM

**Rappel des compétences optionnelles par collèges :**

	Eclairage Public	Signalisation Lumineuse	GAZ	IRVE	Réseau de chaleur	ENR	Transition Énergétique
1 - EPCI	X					X	
2 - COMMUNES CU-MEMBRES DU SDEC ÉNERGIE	X					X	
3 - CU CAEN LA MER	X		X	X			
A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM	X	X	X	X		X	X
B - BAYEUX INTERCOM	X	X	X	X		X	
C - PRE BOCAGE INTERCOM	X		X	X		X	
D - INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	X	X	X	X	X	X	X
E - SEULLES - TERRES ET MER	X	X	X	X		X	
F - COEUR DE NACRE	X	X	X	X		X	
G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	X	X	X	X		X	
H - CINGAL - SUISSE NORMANDE	X	X	X	X			
I - VAL ES DUNES	X	X	X	X			
J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	X	X	X	X			X
K - TERRE D'AUGE	X	X	X	X			
L - LISIEUX NORMANDIE	X	X	X	X		X	X
M - COEUR COTE-FLEURIE	X	X	X	X			
N - PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	X	X	X	X			
O - PAYS DE FALAISE	X	X	X	X		X	

**ACCUEIL DES REPRESENTANTS**

Madame la Présidente souhaite la bienvenue aux représentants présents en regrettant une nouvelle fois de la nécessité d'organiser cette séance faute de mobilisation suffisante le 12 février dernier. Elle rappelle que les sujets inscrits à l'ordre du jour ont tout de même fait l'objet d'une présentation lors de la tenue du comité du 12 février sans que les décisions puissent être actées faute de quorum.

**ORDRE DU JOUR**

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE indique que l'ordre du jour est conforme à la convocation qui a été adressée à chacun des représentants au Comité Syndical le 13 février dernier, à savoir :

**➤ Rapport de la Présidente**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025,
- Activités 2025 du Bureau Syndical et des commissions,
- Récapitulatif des marchés publics notifiés et des décisions de la Présidente 2025,
- Compte-rendu des décisions de la Présidente 2026,
- Etat des transferts de compétences,
- Mise à jour des annexes 1 et 3 des statuts du SDEC ÉNERGIE,
- Délégations du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,
- Motion au gouvernement.

➤ **Finances**

- Budget principal
  - Compte Financier Unique 2025 et son annexe environnementale
  - Formation et affectation du résultat 2025
  - Elaboration du budget vert
  - Budget primitif 2026
  - Autorisation de fongibilité des crédits
  - Provisions pour risques et charges
  - Subventions 2026 aux tiers publics et privés
  - Mise à disposition de ressources pour le compte des deux régies
  - Autorisation de fongibilité des crédits
- Budgets annexes « Energies Renouvelables » et « Mobilité Durable »
  - Comptes Financiers Uniques 2025
  - Formation et Affectations des résultats 2025
  - Elaboration des budgets verts
  - Budgets primitifs 2026
  - Provisions pour gros entretiens
  - Autorisation de fongibilité des crédits
- Gestion pluriannuelle Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement
- Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours
- Contributions et aides financières 2026
- Accise sur l'électricité - commune de Fontenay le Marmion

➤ **Conditions d'exercice des compétences optionnelles**

- Conditions d'exercice de la compétence « Eclairage public »
- Conditions d'exercice de la compétence « Signalisation Lumineuse »
- Tarification et conditions d'exercice de la compétence « IRVE »

➤ **Concessions Gaz**

- Convention de rattachement d'ouvrages de raccordement du réseau favorisant l'injection de gaz renouvelable,
- Avenant n° 1 à la convention de rattachement d'ouvrages biométhane (Ablon).

Le point relatif à la concession électricité et à la convention relative aux modalités d'occupation du domaine public autoroutier concédé est reporté, de nouvelles dispositions réglementaires amenant à en modifier la rédaction.

---

## **NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Théophile KANZA MIA DIYEKA, représentant le collège de la Communauté urbaine Caen la mer, est nommé secrétaire de séance.

---

## **DECOMPTE DES POUVOIRS**

Madame la Présidente annonce les pouvoirs réceptionnés, listés précédemment.

## RAPPORT DE LA PRESIDENTE

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE soumet au Comité Syndical le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2025, transmis aux représentants, en annexe de la note de synthèse, jointe à leur convocation.

*Le Comité Syndical adopte le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025, sans aucune observation.*

### MODALITES DES VOTES

Madame la Présidente confirme que, conformément à l'ordre du jour de la séance, des décisions d'intérêt commun et des décisions d'intérêt spécifique relatives aux compétences « Eclairage public », « Signalisation lumineuse », « IRVE » et « Gaz » seront soumises à l'approbation du Comité Syndical.

Madame la Présidente propose d'utiliser le vote à main levée, en rappelant que :

- tous les collègues pourront s'exprimer sur les votes d'intérêt commun et sur le vote relatif à la compétence « Eclairage Public » ;
- tous les collègues, à l'exception du collège des EPCI et du collège des communes de la Communauté Urbaine, membres du syndicat, pourront s'exprimer pour les compétences « Gaz » et « IRVE » ;
- tous les collègues, à l'exception du collège des EPCI, des communes de la Communauté Urbaine, membres du syndicat, de la Communauté Urbaine et de Pré Bocage Intercom.

*Le Comité Syndical valide le vote à main levée.*

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE rappelle aux élus que les documents budgétaires (Comptes financiers uniques 2025 et budgets primitifs 2026), qui seront soumis à adoption ce jour, devront être signés par chacun des votants, en sortie de séance.

### ACTIVITES DU BUREAU SYNDICAL ET DES COMMISSIONS – MARCHES PUBLICS ET ACTES ADMINISTRATIFS 2025

Madame la Présidente rappelle que, par délibération en date du 30 mars 2023, le Comité Syndical a donné délégation, au Bureau Syndical, à la Présidente et aux Vice-présidents.

Les décisions de la Présidente et du Bureau Syndical sont restituées dans le recueil des actes administratifs publié dans les lettres d'informations et sur le site du syndicat et sont consultables sur demande à l'accueil du SDEC ÉNERGIE.

Les décisions du Comité Syndical sont alimentées par les propositions du Bureau Syndical, qui s'est réuni 7 fois en 2025, sur la base du travail fourni par les commissions internes (51 réunions au total).

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE précise qu'en 2025, 295 actes administratifs ont ainsi été transmis au contrôle de légalité :

- 73 décisions de la Présidente, prises en vertu de ses délégations ;
- 204 délibérations, dont 150 émanant du Bureau Syndical sur délégation du Comité Syndical ;
- 18 arrêtés relatifs notamment aux délégations de fonction et de signatures.

Une des activités importantes du SDEC ÉNERGIE porte sur les travaux et les investissements. La liste des marchés publics passés en 2024 a été adressée aux représentants avec leur note de présentation :

<b>Nombre de marchés attribués</b>	<b>70</b>
▪ Dont marchés à procédure formalisée	26
▪ Dont marchés à procédure adaptée (MAPA)	38
▪ Dont marchés négociés sans publicité	6

*Le Comité Syndical prend acte de ces communications.*

## **DECISIONS DE LA PRESIDENTE, EN VERTU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE rend compte des décisions prises, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 30 mars 2023, à savoir :

Objet			
<b>Transition Énergétique</b>	Conseil en Energie Partagé	Niveau 1	Adhésion des communes d'Ussy, Cesny-aux-Vignes, Moulins-en-Bessin et Saint-Gatien-des-Bois
		Niveau 2	Adhésion de la commune de Bernières-sur-Mer, Luc-Sur-Mer, Saint-Gatien-des-Bois et Trévières
	Compétence Contribution à la Transition Énergétique : validation du financement du plan d'actions 2026 de Noues-de-Sienne		
	Programme d'Accompagnement des Collectivités à la Transition Énergétique "PACTE" : première demande d'aide financière au titre de la première année d'accompagnement de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon		
Convention pour l'expérimentation d'une étude de programmiste pour la rénovation du club house de la commune de Bernières-sur-Mer			
<b>Marchés publics</b>	Déclaration d'infructuosité - Lots 2 et 3 du marché Missions de contrôles COFRAC sur opérations éligibles aux certificats d'économies d'énergies (CEE) bâti, EP et aux certificats d'électricité renouvelables (CER) IRVE		
<b>Ressources Humaines</b>	Convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires		

Ces décisions sont à disposition de tous sur le site internet du syndicat, dans la rubrique du Recueil des actes administratifs.

*Le Comité Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, mises en œuvre et publiées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026.*

## ETAT DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES

Depuis le Comité Syndical du 18 décembre 2025, le Bureau Syndical, lors de sa séance du 30 janvier 2025 a acté le transfert de la compétence « Gaz » de la commune d'Englesqueville-en-Auge.

Au vu de cette décision, l'état actuel des **526 collectivités adhérentes** au SDEC ÉNERGIE, par compétence(s) transférée(s), est le suivant :

Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse
478 communes 1 intercommunalité	455 communes 10 intercommunalités	50 communes

Gaz	Infrastructures de charges pour véhicules électriques	Energies Renouvelables
128 communes 1 intercommunalité	232 communes 1 intercommunalité	29 communes 3 intercommunalités

Contribution à la Transition Energétique	Réseaux publics de chaleur et/ou de froid
6 communes	1 commune

*Le Comité Syndical prend acte de cette communication.*

## MISE A JOUR DES ANNEXES 1 ET 3 DES STATUTS DU SDEC ÉNERGIE

En application des statuts du Syndicat, Madame la Présidente propose au Comité Syndical la mise à jour des annexes 1 et 3 afin de prendre en compte :

### Annexe 1 - « Liste des membres et des compétences transférées » :

- les différents transferts de compétences actés en 2025 :

Gaz	Eclairage public	Signalisation Lumineuse	IRVE		ENR
Cartigny-l'Épinay Noues-de-Sienne (sur l'ensemble de son territoire) Saint-Marcouf Valdallière	Asnelles	Canapville Creully-sur-Seulles	Anisy Cléville Fontenay-le-Pesnel Putot-en-Auge Saint-Aubin-des-Bois	Soumont-Saint-Quentin Vacognes-Neuilly Versainville Vimont	Ouilly-le-Vicomte

### Annexe 3 - « Périmètre des collèges électoraux des communes situées en dehors du périmètre de la Communauté urbaine de Caen la Mer, à compter du renouvellement général des conseils municipaux postérieur à 2014 » :

- le rattachement de la commune de Bény-sur-Mer au territoire de la communauté de communes Cœur de Nacre au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Ces annexes, mises à jour, ont été transmises aux représentants du Comité Syndical préalablement à la réunion.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver la mise à jour de ces 2 annexes des statuts du syndicat.

→ Délibération d'intérêt commun.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	23	2	25

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la mise à jour 2026 des annexes 1 et 3 des statuts du SDEC ÉNERGIE ; les annexes 2, 4, 5 et 6 de ces mêmes statuts ne présentant aucune modification ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## DELEGATION SPECIALE DU COMITE SYNDICAL A LA PRESIDENTE POUR LA PERIODE DE GESTION DES AFFAIRES COURANTES

Madame la Présidente précise que, dans le cadre du renouvellement général des mandats 2026, le SDEC ENERGIE ne sera en mesure d'installer son nouveau Comité Syndical qu'à compter du 18 mai 2026 et de reprendre le rythme de ses prises de décisions qu'en juin, soit 3 mois après le dernier Bureau syndical, programmé la veille du week-end du 1<sup>er</sup> tour des élections municipales.

Aussi, pour permettre au SDEC ENERGIE de pouvoir traiter notamment de nouveaux dossiers de demandes de raccordement au réseau dans des délais raisonnables, elle propose au Comité Syndical de compléter les dispositions de la délibération du Comité syndical du 30 mars 2023, n°2023-02-CS-DB-01, relatives aux délégations consenties au Bureau syndical et à la Présidente, en lui attribuant, la délégation suivante :

« Valider les opérations de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité, leur localisation, leur montant et leur financement, conformément aux dispositions du régime des contributions fixées par le Comité Syndical. »

La présidente pourra exercer cette délégation pendant toute la période de gestion des affaires courantes, à compter du 16 mars 2026 et ce, jusqu'à ce que le nouveau Comité Syndical décide des délégations pour le nouveau mandat.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle soumet cette proposition à l'approbation du Comité Syndical.

→ Délibération d'intérêt commun.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	23	2	25

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** d'ajouter aux délégations du Comité Syndical à la Présidente adoptées par délibération du 13 mars 2023, la délégation suivante : « Valider les opérations de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité, leur localisation, leur montant et leur financement, conformément aux dispositions du régime des contributions fixées par le Comité Syndical ».
- **CONFIRME** que la présidente peut exercer cette délégation pendant toute la période de gestion des affaires courantes et jusqu'à ce que le nouveau Comité Syndical de 2026 décide des délégations pour le nouveau mandat ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## MOTION AU GOUVERNEMENT

Dans un communiqué de presse daté du 18 décembre 2025, la fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) s'est inquiétée des intentions du premier ministre sur d'éventuelles modifications dans l'organisation des services publics de réseaux et notamment sa volonté de renforcer les capacités d'intervention des départements dans le secteur de l'électricité et du gaz.

La distribution d'électricité a toujours constitué un service public local, depuis une loi de 1906 qui a attribué cette compétence aux communes et à leurs groupements. Cette organisation a fait les preuves de son efficacité et n'a jamais été remise en cause par la suite.

Madame la Présidente a donc adressé un courrier de sensibilisation à l'ensemble des parlementaires, quant à la pertinence et l'urgence de maintenir les équilibres actuels en matière d'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial, le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité.

Sur proposition du Bureau Syndical Madame la Présidente soumet au Comité Syndical l'adoption d'une motion au gouvernement en ce sens.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose à

### → Délibération d'intérêt commun.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	23	2	25

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

### ESTIME :

- Que la proposition de reconnaître au département un rôle de chef de file en matière de réseaux d'eau, d'électricité et de gaz, qui constituent des compétences attribuées par le législateur au bloc communal, est en contradiction avec l'intention du gouvernement qui entend clarifier l'exercice de certaines compétences avec un nouvel acte de décentralisation ;
- Qu'il convient au contraire, à travers les syndicats d'énergie, d'eau et numériques de grande taille, les autorités organisatrices ou les structures spécialisées dont les communes sont membres sur la base du volontariat, de privilégier la solidarité, la proximité et l'efficacité sur le plan opérationnel, plutôt que de prendre le risque de créer de nouvelles fractures territoriales ;
- Consternant que l'on puisse envisager de bouleverser l'organisation actuelle des grands syndicats spécialisés qui ont mis en place des plans pluriannuels d'investissement ambitieux pour répondre aux besoins de leurs territoires et aux enjeux nationaux.

**DEMANDE AU GOUVERNEMENT :**

- *De renoncer au projet de faire, de manière unilatérale, du département le chef de file des réseaux de proximité ;*
- *De maintenir les compétences comme des compétences du bloc communal, en conformité avec l'esprit du projet de nouvel acte de décentralisation qui ne doit pas remettre en cause une organisation et une ingénierie qui fonctionnent et qui ont fait la preuve de leur efficacité ;*
- *De ne pas obérer les moyens d'action des syndicats spécialisés et notamment les recettes perçues au titre de leurs compétences. Une dilution de leurs moyens au bénéfice d'autres actions étrangères aux missions exercées par ces syndicats serait consternante et contreproductive car elle freinerait les investissements sur les réseaux et sur les actions de transition énergétique, contrairement aux engagements et aux objectifs fixés par le Gouvernement.*

**FINANCES**

---

Madame la Présidente annonce que les prochains sujets financiers font suite au rapport d'orientations budgétaires présenté à l'occasion du dernier Comité Syndical du 18 décembre et résulte d'un important travail des services et des commissions internes du syndicat, et de l'ensemble du Bureau Syndical lors de sa séance du 30 janvier dernier.

Les 3 budgets (budget principal et 2 budgets annexes « Energies Renouvelables » et « Mobilité Durable ») sont solides et permettent de répondre aux attentes des collectivités en termes d'investissement et de développement des services.

Pour faciliter la présentation, les Comptes Financiers Uniques 2025 et Budgets primitifs 2026 seront présentés en même temps.

Madame la Présidente rappelle que :

- les CFU 2025 et BP 2026 sont votés par chapitre,
- le résultat de section reporté 2025 est pris en compte dans les BP 2026,
- les restes à réaliser en recettes comme en dépenses sont pris en compte dans les BP 2026,
- les éléments marquants des CFU 2025 et des BP 2026 sont mis en évidence en couleur orange dans la présentation.

**Budget Principal (CFU 2025 – Affectation du résultat 2025 – BP 2026)**

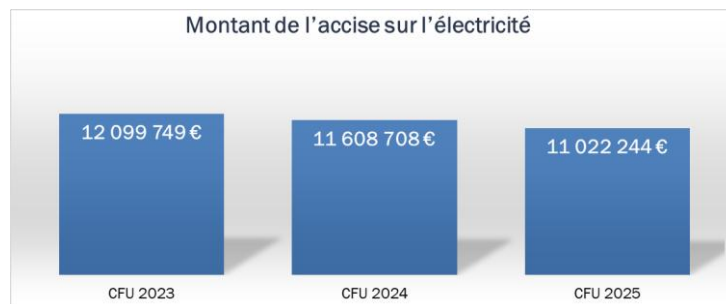
➤ **Compte financier unique 2025 / Budget primitif 2026**

**La section de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement :

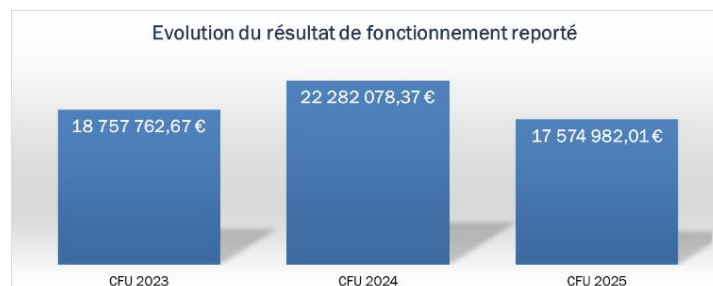
Chapitres	Libellé de chapitres	CFU 2025	BP 2026	Observations
002	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>17 574 982,01</b>	<b>15 400 729,46</b>	<b>Report de l'excédent N-1</b>
013	Atténuations de charges	124 734,59	130 000,00	Participation des agents aux titres restaurant et versement de produits (indemnités journalières ...)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 633 716,26	8 500 000,00	Quote-part des subventions d'investissement rattachées à des actifs amortissables
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	194 859,22	225 500,00	Mise à disposition de ressources pour les deux régies et leurs budgets annexes
731	<b>Impôts et taxes</b>	<b>11 022 244,33</b>	<b>10 500 000,00</b>	<b>Perception de l'Accise d'électricité</b>
74	<b>Dotations et participations</b>	<b>13 610 404,73</b>	<b>13 000 000,00</b>	<b>Participations des collectivités adhérentes pour exercer les compétences et perception de l'APCR</b>
75	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>5 928 172,51</b>	<b>5 600 000,00</b>	<b>Perception des redevances Electricité et Gaz, des conventions de tiers privés ou publics</b>
76	Produits financiers	85,34	70,54	Intérêts sur parts sociales du Crédit agricole
77	Produits spécifiques	2 289,86	50 000,00	Annulation de mandats
78	Reprise sur provisions	0,00	200 000,00	Fin de contentieux avec EDF dans le cadre du marché d'achat d'énergie
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>56 091 488,85</b>	<b>53 606 300,00</b>	

**Évolution du chapitre 73 :**



Baisse progressive mais constante de cette recette historique (- 9% en 2 ans)

**Évolution du chapitre 02 :**

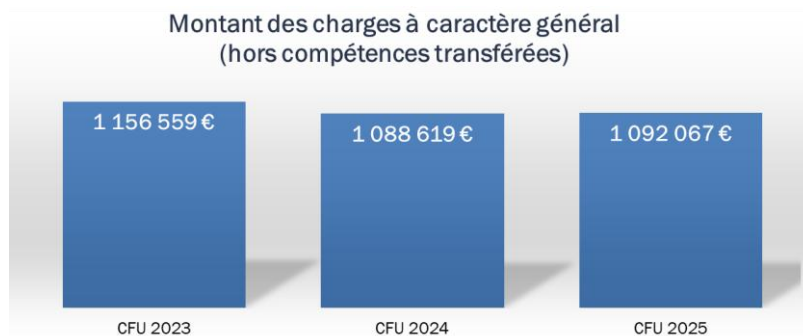


Le résultat de fonctionnement est composé de recettes dédiées pour la majeure partie aux travaux d'investissement sur les réseaux et la transition énergétique.

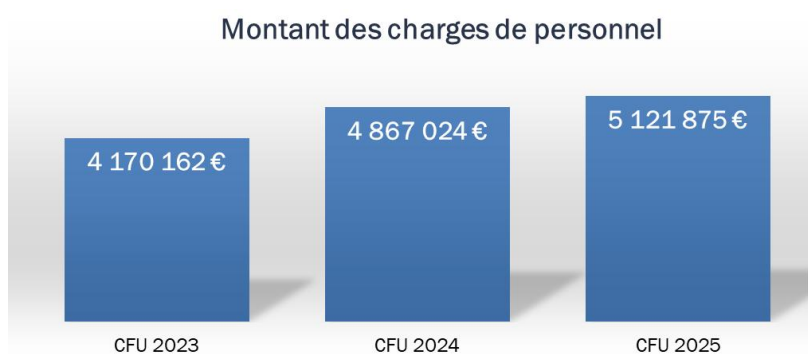
### Les dépenses de fonctionnement

Chapitres	Libellé de chapitres	CFU 2025	BP 2026	Observations
011	Charges à caractère général	8 411 604,52	9 650 000,00	Charges de structures et charges rattachées à l'exercice des compétences
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 121 875,18	5 700 000,00	Evolution de la masse salariale (recrutement, cotisations sociales patronales ...)
014	Atténuations de produits	1 765 952,05	2 000 000,00	Reversement partiel de l'accise et de la Redevance de la concession Electricité
023	Virement à la section d'investissement	0,00	10 368 300,00	Formation de l'autofinancement - CAF
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 691 843,63	23 000 000,00	Amortissement des immobilisations (réseaux Electrique, équipements de Transition énergétique)
65	Autres charges de gestion courante	1 739 561,47	2 200 000,00	Frais des élus, subventions versées aux tiers privés et publics (dont APCR) et dépenses informatiques
66	Charges financières	88 995,04	80 000,00	Remboursement des intérêts d'emprunt
67	Charges spécifiques	8 252,24	50 000,00	Annulation de titres de recette
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	632 000,00	558 000,00	Prévision de couverture de risques (contentieux, aléas climatiques, remboursement de fonds européens)
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>38 460 157,13</b>	<b>53 606 300,00</b>	

### Évolution du chapitre 011 :



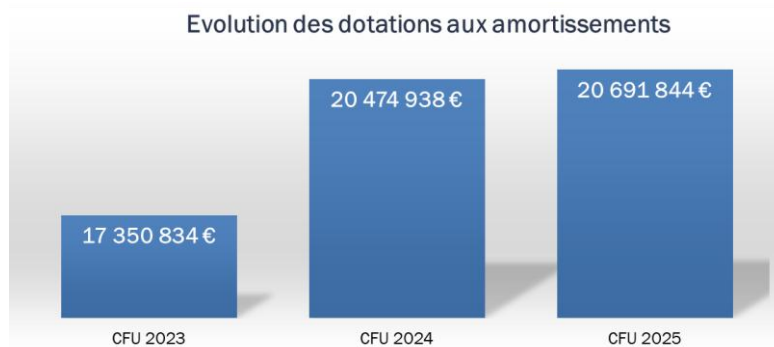
### Évolution du chapitre 012 :



L'Evolution progressive à la hausse des charges du personnel s'explique par :

- Le recrutement pour renforcer les équipes des services
- Le recrutement pour internaliser des missions déléguées jusque-là à des prestataires dans le cadre de marchés publics
- L'Augmentation du régime indemnitaire
- La Hausse des cotisations sociales

**Évolution du chapitre 042 :**

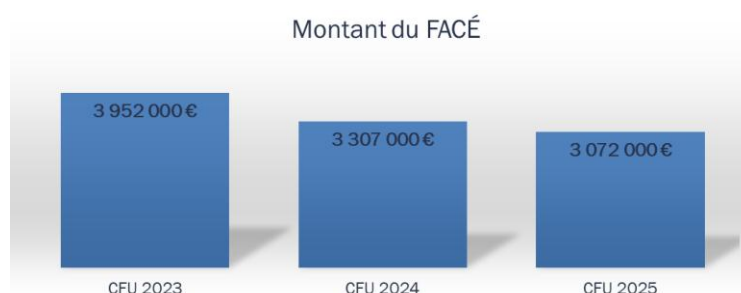


**La section d'investissement**

Les recettes d'investissement

Chapitres	Libellé de chapitres	CFU 2025	BP 2026	Observations
001	<b>Résultat de la section d'investissement reporté</b>	<b>2 242 587,00</b>	<b>5 466 292,78</b>	<b>Report de l'excédent N-1</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	10 368 300,00	Autofinancement pour le remboursement des emprunts et le financement des travaux
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 691 916,63	23 000 000,00	Amortissement des immobilisations (réseaux Electrique et Transition énergétique)
041	Opérations patrimoniales	951 195,07	1 500 000,00	Prise en charge des avances forfaitaires et des équilibres des comptes de tiers
10	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>8 726 422,71</b>	<b>4 997 951,02</b>	<b>Perception du FCTVA et affectation du résultat</b>
13	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>15 855 957,31</b>	<b>13 881 630,00</b>	<b>Perception des subventions Etat (FACÉ), de la Région, du Département, des communes via les Fonds de concours et de tiers privés</b>
23	Immobilisations en cours	1 247,47	25 000,00	Annulation de mandats sur chapitre 23
4581	Opérations sous mandat	281,87	25 000,00	Annulation de mandats sur chapitre 4581
4582	Opérations sous mandat	1 284 856.73	4 000 000.00	Recettes des collectivités pour les travaux des réseaux et de transition énergétique
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>49 754 464,79</b>	<b>62 146 825,00</b>	

**Perception de subventions d'équipement du chapitre 13 – Zoom sur les subventions FACE :**



Les dépenses d'investissement

Chapitres	Libellé de chapitres	CFU 2025	BP 2026	Observations
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 633 716,26	8 500 000,00	Quote-part des subventions d'investissement rattachées à des actifs amortissables
041	Opérations patrimoniales	951 195,07	1 500 000,00	Prise en charge des avances forfaitaires et des équilibres des comptes de tiers
13	Subventions d'investissement	13 315,40	150 000,00	Annulation ou réduction de titres
16	Emprunts et dettes assimilées	1 379 771,96	1 200 000,00	Remboursement du capital d'emprunt
20	Immobilisations incorporelles	117 622,80	650 000,00	Frais d'études pour projets informatiques, acquisition de logiciels informatiques
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>632 481,72</b>	<b>5 131 680,00</b>	<b>Versement de subventions d'équipement (Solidarité, Transition énergétique dont PROGRES)</b>
21	Immobilisations corporelles	157 530,07	900 000,00	Travaux d'aménagement des locaux, achat de mobiliers, installation de réseaux de chaleur
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>29 939 593,96</b>	<b>38 615 145,00</b>	<b>Travaux sur réseaux Electrique (effacement, raccordement) et Eclairage public</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées à des participations</b>	<b>0,00</b>	<b>1 500 000,00</b>	<b>Participation au capital de sociétés mixtes</b>
27	Autres immobilisations financières	127 750,00	0,00	
<b>4581</b>	<b>Opérations sous mandat</b>	<b>3 335 194,77</b>	<b>4 000 000,00</b>	<b>Financement des travaux d'effacement des réseaux et de transition énergétique</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>44 288 172,01</b>	<b>62 146 825,00</b>	

Evolution des dépenses d'investissement sur réseaux Electricité et éclairage public – (chapitres 23 et 4581) :


Fort niveau d'investissement sur les réseaux Electricité et Eclairage public par effet combiné :

- D'une forte demande des collectivités
- Du niveau particulièrement élevé des restes à réaliser 2024 qui ont permis de concrétiser les travaux tôt dans l'année 2025

➤ **Elaboration d'un budget vert**

Comme annoncé dans la note de synthèse, jointe à la convocation des élus, la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, dans son article 191, précise que :

« Le compte administratif ou le compte financier unique des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux de plus de 3 500 habitants qui appliquent le régime budgétaire et comptable prévu aux articles L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L. 5217-12-5 du code général des collectivités territoriales, de la métropole de Lyon, de la collectivité de Corse, de la collectivité territoriale de Martinique et de la collectivité territoriale de Guyane comporte un état annexé intitulé « Impact du budget pour la transition écologique ».

Cet état est annexé au compte administratif ou au compte financier unique à **compter de l'exercice 2024.**

La mise en œuvre est progressive :

- Elle vise les collectivités ayant adopté le compte financier unique et l'instruction budgétaire et comptable M57.
- Elle se déploie progressivement sur plusieurs exercices comptables.
- Elle concerne toutes les dépenses d'investissement à partir du CFU 2025.
- Elle porte sur 2 axes au CFU 2025 pour couvrir 6 axes au CFU 2027.
- Elle s'appuie sur la norme comptable M57 et M4 à partir du CFU 2025.

Le tableau synthétique du déploiement du budget vert est présenté à l'écran comme suit :

		2025 (CFU 2024)	2026 (CFU 2025)	2027 (CFU 2026)	2028 (CFU 2027)
Natures	17 comptes de dépenses d'investissement	X	X	X	X
	Autres comptes de dépenses investissement		X	X	X
Budgets	Budget principal	X	X	X	X
	Budget annexe M57	X	X	X	X
	Budget annexe M4		X	X	X
Axes	Axe 1 - Atténuation	X	X	X	X
	Axe 2 - Adaptation				X
	Axe 3 - Ressources Eau				X
	Axe 4 - Gestion déchets				X
	Axe 5 - Pollution air/sol				X
	Axe 6 - Biodiversité		X	X	X

Pour le SDEC ÉNERGIE, le classement des dépenses d'investissement selon leurs impacts sur la transition écologique présentent les résultats suivants pour l'exercice comptable 2025 :

Axes	Nature des dépenses	Montant cumulé	Résultats obtenus
1	Atténuation du changement climatique	34 313 716.62	<b>97,8%</b> des dépenses aux effets neutres <b>2,2%</b> des dépenses aux effets favorables
6	Préservation de la biodiversité et protections des espaces naturels, agricoles et sylvicoles		<b>100%</b> des dépenses aux effets neutres

**Madame la Présidente quitte l'assemblée et confie la présidence de la séance à Monsieur Jean LEPAULMIER, 8<sup>ème</sup> vice-président, pour le vote du compte financier unique 2025 et son annexe environnementale.**

Monsieur le Vice-Président donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical d'arrêter le Compte Financier Unique 2025 du Budget principal du SDEC ÉNERGIE et d'approuver l'état annexé au Compte Financier Unique intitulé « impact du budget sur la transition écologique ».

➔ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	22	2	24

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget principal du SDEC ENERGIE ;
- **APPROUVE** l'état annexé au Compte Financier Unique intitulé « impact du budget sur la transition écologique » ;
- **DONNE** quitus à la Présidente ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**Madame la Présidente rejoint l'assemblée et reprend la Présidence de la séance.**

➤ **La formation du résultat 2025**

Le compte financier unique 2025 présente un résultat cumulé excédentaire de 15 400 729.46 €, dont un excédent cumulé de 17 631 331.72 € en section de fonctionnement et un déficit cumulé (avec les restes à réaliser) de 2 230 602.26 € en section d'investissement.

Les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
Recettes 2025 hors résultat reporté	a	38 516 506,84
Dépenses 2025 hors résultat reporté	b	38 460 157,13
Résultat 2025	c = a-b	56 349,71
Excédent reporté (au 002)	d	17 574 982,01
<b>Résultat cumulé de fonctionnement</b>	<b>e=c+d</b>	<b>17 631 331,72</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
Recettes 2025 hors résultat reporté	m	47 511 877,79
Dépenses 2025 hors résultat reporté	n	44 288 172,01
Résultat 2025	o = m-n	3 223 705,78
Excédent reporté (au 001)	p	2 242 587,00
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>q=o+p</b>	<b>5 466 292,78</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
Recettes : restes à réaliser	f	6 414 070.34
Dépenses : restes à réaliser	g	14 110 965.38
Résultat des restes à réaliser	h=f-g	-7 696 895.04
<b>Besoin de financement</b>	<b>i=h+q</b>	<b>-2 230 602.26</b>

➤ **Affectation du résultat 2025**

Il est proposé d'affecter les résultats de l'exécution du budget 2025 sur le budget 2026 comme suit :

Article 1068	Couverture du besoin de financement	2 230 602.26
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	15 400 729.46
Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté	5 466 292.78

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'affecter le résultat 2025.

**Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	23	2	25

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'inscrire en couverture du besoin de financement 2 230 602.26 € à l'article 1068 en recettes de la section d'investissement du budget primitif 2026 ;
- **DECIDE** de reporter l'excédent de fonctionnement dégagé par le résultat de clôture du budget principal 2025 d'un montant de 15 400 729.46 € au chapitre 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2026 ;
- **DECIDE** de reporter l'excédent d'investissement dégagé par le résultat de clôture du budget principal 2025 d'un montant de 5 466 292.78 € au chapitre 001 de la section d'investissement du budget primitif 2026 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

➤ **Budget primitif 2025 et autorisation de fongibilité des crédits**

Pour rappel, le SDEC ÉNERGIE a adopté la nomenclature comptable M57 par délibération du Comité Syndical du 30 septembre 2021, pour une prise d'effet au 1er janvier 2022.

Cette nomenclature permet aux collectivités territoriales de bénéficier de nouvelles mesures d'assouplissement sur le plan budgétaire, notamment en matière de fongibilité des crédits. En effet, les assemblées délibérantes peuvent désormais déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, par délibération lors du vote du budget primitif.

Pour faciliter la gestion quotidienne des écritures comptables sans pour autant dénaturer la structuration du budget primitif voté par les élus, il convient d'activer ce dispositif de fongibilité des crédits en autorisant la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite du plafond autorisé, à savoir 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

Sont exclus de ce dispositif de fongibilité des crédits, le chapitre du personnel (012), les chapitres de virement de la CAF (021 / 023), les chapitres de résultats reportés (001 / 002) et les chapitres d'ordre (040 / 041 / 042)

Cette décision sera intégrée dans la délibération portant sur le vote du budget primitif.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'adopter le Budget Primitif 2026 en l'autorisant à procéder à la fongibilité des crédits budgétaires.

**Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>151</b>	<b>23</b>	<b>2</b>	<b>25</b>

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif principal 2026 par nature et par chapitre ; ce budget s'équilibrant à 115 753 125.00 € ; dont 53 606 300.00 € en section de fonctionnement et 62 146 825.00 € en section d'investissement ;
- **AUTORISE** la Présidente, à procéder à la fongibilité des crédits budgétaires permettant de réaliser des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chaque section ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE rappelle aux élus que les documents budgétaires ainsi adoptés, devront être signés par chacun des votants, en sortie de séance.

Arrivée de Monsieur Patrick FOUCAULT, du collège du Pays de Falaise.

**BUDGET PRINCIPAL 2026 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Dans le cadre de son activité et de l'exercice de ses compétences statutaires, le SDEC ÉNERGIE a identifié des risques pouvant se traduire par des mouvements financiers impactant son budget.

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité de ses comptes, le SDEC ÉNERGIE a décidé par délibération du Comité Syndical du 30 mars 2023 de constituer des provisions pour risques et charges, réajustées par délibération du Comité Syndical du 27 mars 2025.

Des évolutions sont observées concernant la nature de ces provisions.

En effet ; un ajustement des provisions pour risques et charges en 2026 est nécessaire pour valider la clôture du contentieux avec EDF dans le cadre du marché d'achat d'énergie. Une reprise de la provision est proposée au chapitre 78, en recette de fonctionnement au budget primitif 2026.

Il convient donc de les actualiser comme suit :

Nature de la provision	Objet de la provision	Tiers	Durée	Montant annuel de la provision	Imputations comptables
Risques et charges du personnel	Départ d'agents (Rupture conventionnelle, retraite...)	Agents	5 ans	50 000 €	6815
	Contentieux sociaux (Cotisations sociales)	Agents ou organismes sociaux	5 ans	50 000 €	6815
	Compte Epargne Temps	Agents	5 ans	18 000 €	6815
Risques pour contentieux de tiers	Contentieux sur l'application des contrats d'achats d'énergie	Fournisseurs de gaz	5 ans	50 000 €	6815
Risques pour gros entretien	Renouvellement des installations et des équipements des locaux	Sans objet	5 ans	80 000 €	6816
	Renouvellement de matériels et d'équipements des réseaux techniques de chaleur		5 ans	10 000 €	6816
	Remplacement des infrastructures d'éclairage public lors d'aléas climatiques		5 ans	150 000 €	6816
Charges financières	Remboursement de fonds européens	Gestionnaires des fonds européens	5 ans	150 000 €	6865
<b>TOTAL</b>				<b>558 000 €</b>	

Pour rappel, depuis 2021 et par délibération du Comité Syndical, les provisions suivantes ont déjà été prévues pour un montant total de 1 832 000.00 € :

Années de provisions	Objet de provisions	Montant
2021	Risques et charges du personnel Risques pour contentieux de tiers Risques pour gros entretien (aléas climatiques) Risques pour charges financières	50 000.00 €
2022		50 000.00 €
2023		500 000.00 €
2024		600 000.00 €
2025		632 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 832 000.00 €</b>

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de valider cette actualisation.

#### Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>151</b>	<b>24</b>	<b>2</b>	<b>26</b>

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de constituer les provisions pour risques et charges, comme des opérations d'ordre semi-budgétaires, au budget principal ;
- **DECIDE** de reprendre les provisions non mobilisées à hauteur de 200 000.00 € au compte 7815 du budget primitif 2026 ;
- **DECIDE** d'enregistrer 558 000.00 € de dotations aux provisions sur l'exercice 2026 sur la base des opérations présentées ci-dessus ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

#### SUBVENTIONS 2026 AUX TIERS PUBLICS ET PRIVÉS

Le SDEC ÉNERGIE soutient des partenaires privés et publics sur des projets ou initiatives qui s'inscrivent dans les compétences et les missions exercées par le syndicat.

Il est proposé de répartir les subventions 2026 comme suit :

Subventions de fonctionnement					
Article	Tiers bénéficiaires	Objet de la dépense	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
6573	Conseil Départemental	Convention MAPEO	80 000.00	49 405.15	87 825.00
	Conseil Départemental	Convention FSE	20 000.00	14 781.00	30 000.00
	Régie à autonomie financière "Mobilité Durable"	Subvention d'équilibre	275 000.00	95 000.00	215 000.00
	Collectivités territoriales	Accompagnement des territoires à la Transition Énergétique - PACTE et CTE	50 000.00	31 813.06	193 000.00
	Collectivités territoriales	Reversement de l'APCR	1 148 555.00	757 932.57	976 000.00
	Collectivités territoriales	Programme ACTEE +	50 000.00	97 606.00	0.00
	Collectivités territoriales	Divers	0.00	0.00	10 000.00

6574	APSEC	Soutien aux activités de l'amicale du Personnel du SDEC ÉNERGIE	55 000.00	55 000.00	55 356.00
	Organismes privés	Soutien aux activités de solidarité	20 000.00	0.00	11 500.00
	Organismes privés	Soutien aux activités de lutte contre la précarité	19 750.00	20 000.00	30 000.00
	Office de tourisme de Bayeux Intercom	Soutien aux activités de valorisation de Sites historiques par l'éclairage public	10 000.00	10 000.00	10 000.00
	Organismes privés	Divers	5 000.00	0.00	5 000.00
<b>TOTAL</b>			<b>1 783 305.00</b>	<b>1 131 537.78</b>	<b>1 623 681.00</b>

Subventions d'investissement					
Articles	Tiers bénéficiaires	Objet de la dépense	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
204	Organismes publics ou privés	Aide aux raccordements Electrique et reversement de l'APCR	510 000.00	293 467.72	300 000.00
	Organismes publics	Aide aux raccordements Gaz	150 000.00	0.00	25 000.00
	Organismes publics	Aide à l'achat de véhicules électriques	50 000.00	21 450.00	29 000.00
	Organismes publics	Aide à la rénovation thermique des bâtiments - PROGRES	1 974 425,00	298 127.00	2 000 000.00
	Organismes publics ou privés	Aide à la rénovation thermique des logements communaux à caractère social	315 575,00	19 437.00	277 680.00
	Régie à autonomie financière "Mobilité Durable"	Dotations complémentaires d'investissement pour le déploiement du Schéma Directeur des IRVE	0.00	0.00	2 500 000.00
<b>TOTAL</b>			<b>3 000 000.00</b>	<b>632 481.72</b>	<b>5 131 680.00</b>

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de valider ces subventions 2026 aux tiers publics et privés.

#### Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>151</b>	<b>24</b>	<b>2</b>	<b>26</b>

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la répartition des subventions aux tiers publics et privés proposée pour 2026 ;
- **DIT** que les subventions versées aux tiers publics et privés seront imputées au chapitre 65 pour les subventions de fonctionnement et au chapitre 204 pour les subventions d'investissement du budget principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## MISE A DISPOSITION DE RESSOURCES POUR LE COMPTE DES DEUX REGIES

Le SDEC ÉNERGIE a mis en place deux régies à autonomie financière sans personnalité morale pour développer les compétences statutaires « Energies renouvelables » et « Mobilité durable ». Chaque régie dispose d'un budget annexe, selon l'instruction budgétaire et comptable M4.

Les activités de conseil, d'ingénierie, d'investissement et d'exploitation de ces deux régies nécessitent la mobilisation de ressources matérielles, techniques, budgétaires et humaines du SDEC ÉNERGIE et particulièrement de son budget principal.

Le syndicat propose de prolonger la mise à disposition des ressources ci-dessous selon les conditions ci-après :

- Ressources matérielles et immatérielles :
  - o Matériels bureautiques et informatiques,
  - o Moyens de transport,
  - o Fournitures et équipements,
  - o Formation des agents,
  - o Prestation de conseils.
  
- Ressources humaines :
  - o 1.10 ETP pour la régie « Energies renouvelables »,
  - o 1.75 ETP pour la régie « Mobilité Durable ».

La durée de la mise à disposition est fixée à 1 an renouvelable tacitement à compter de la date à laquelle la délibération du Comité Syndical est rendue exécutoire.

- Modalités financières :

Il est défini des clés de répartition pour déterminer le montant des mises à disposition de ressources entre le budget principal et ses deux régies :

### Pour les ressources matérielles :

Sommes des charges indirectes du budget principal (chapitre 011) multipliée par le rapport du nombre d'agents (en ETP) mis à disposition sur le nombre d'agents (en ETP) du SDEC ÉNERGIE.

### Pour les ressources humaines :

Rémunérations chargées des agents mis à disposition proratisées selon le temps de travail consacré à la régie.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver cette mise à disposition de ressources.

### Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	24	2	26

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de mise à disposition des ressources humaines et matérielles pour le compte des deux régies à autonomie financière sans personnalité morale dites Régie « Energies Renouvelables » et Régie « Mobilité Durable » ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES » (CFU 2025 – AFFECTATION DU RESULTAT 2025 – BP 2026)**

 ➤ **Compte Financier Unique 2025 / Budget primitif 2026**
**La section de fonctionnement**
**Les recettes de fonctionnement :**

Chapitres	Libellé de chapitres	CFU 2025	BP 2026	Observations
002	Résultat d'exploitation reporté	40 015,99	30 965,65	Report de l'excédent 2025
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 389,69	35 000,00	Quote-part des subventions d'investissement rattachées à l'acquisition de panneaux solaires
<b>70</b>	<b>Ventes de produits fabriqués, prestations de services, de marchandises</b>	<b>117 186,88</b>	<b>134 034,35</b>	<b>Vente d'électricité à EDF par injection sur le réseau</b>
74	Subventions d'exploitation	22 634,59	25 000,00	Participation des communes via la prise en charge du forfait d'exploitation
75	Autres produits de gestion courante	0,12	0,00	Régularisation de TVA
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>214 227,27</b>	<b>225 000,00</b>	

**Evolution des recettes liées à la vente de l'électricité produite :**

**Les dépenses de fonctionnement :**

Chapitres	Libellé de chapitres	CFU 2025	BP 2026	Observations
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>30 807,74</b>	<b>48 500,00</b>	<b>Frais de maintenance et d'entretien, mise à disposition de moyens généraux</b>
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>51 019,50</b>	<b>60 000,00</b>	<b>Mise à disposition de moyens humains pour 1 ETP en 2025 et de 1,1 ETP en 2026</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	90 434,38	100 000,00	Amortissements des équipements (panneaux photovoltaïques)
65	Autres charges de gestion courante	0,00	5 500,00	Acquisition de logiciel informatique
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	11 000,00	11 000,00	Provision pour renouvellement d'onduleurs
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>183 261,62</b>	<b>225 000,00</b>	

**La section d'investissement**
**Les recettes de fonctionnement :**

Chapitres	Libellé de chapitres	CFU 2025	BP 2026	Observations
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	362 439,52	234 618,01	Report de l'excédent 2025
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	90 434,38	100 000,00	Amortissements des équipements de centrales de panneaux photovoltaïques
13	Subventions d'investissement	0,00	250 381,99	Financement des projets de centrales de panneaux photovoltaïques (participation financière des communes)
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>452 873,90</b>	<b>585 000,00</b>	

**Les dépenses de fonctionnement :**

Chapitres	Libellé de chapitres	CFU 2025	BP 2026	Observations
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 389,69	35 000,00	Quote-part des subventions d'investissement rattachées à l'acquisition de panneaux solaires
20	Immobilisations incorporelles	0,00	49 400,00	Prise en charge de frais d'études et de MOE
23	Immobilisations en cours	183 866,20	500 600,00	Financement de projets de centrales de panneaux photovoltaïques
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>218 255,89</b>	<b>585 000,00</b>	

 ➤ **Elaboration du budget vert**

Le SDEC ÉNERGIE, ayant déjà défini une méthodologie pour produire l'annexe « budget vert » pour le budget principal, Madame la Présidente propose d'utiliser la même méthode pour le budget annexe « EnR ».

**Résultats du classement des dépenses d'investissement**

Pour le SDEC ÉNERGIE, le classement des dépenses d'investissement selon leurs impacts sur la transition écologie présentent les résultats suivants pour l'exercice comptable 2025 :

Axes	Nature des dépenses	Montant cumulé	Résultats obtenus
1	Atténuation du changement climatique	183 866.20 €	100% des dépenses aux effets favorables
6	Préservation de la biodiversité et protections des espaces naturels, agricoles et sylvicoles		100% des dépenses aux effets neutres

**Madame la Présidente quitte l'assemblée et confie la présidence de la séance à Monsieur Jean LEPAULMIER, 8<sup>ème</sup> vice-président, pour le vote du compte financier unique 2025.**

Monsieur le Vice-Président donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical d'arrêter le compte financier unique 2025 du Budget annexe "Énergies Renouvelables - EnR" du SDEC ÉNERGIE.

**→ Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	23	2	25

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe "Energies Renouvelables" du SDEC ÉNERGIE ;
- **APPROUVE** l'état annexé au Compte Financier Unique intitulé « impact du budget sur la transition écologique » ;
- **DONNE** quittus à la Présidente ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**Madame la Présidente rejoint l'assemblée et reprend la Présidence de la séance.**

**➤ La formation du compte financier unique 2025**

Le compte financier unique 2025 présente un résultat excédentaire de 111 573.88 €, dont un excédent de 30 965.65 € en section de fonctionnement et un excédent de 80 608.23 € en section d'investissement.

Les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Recettes 2025 hors résultat reporté	a	174 211,28
Dépenses 2025	b	183 261,62
Résultat 2025	c = a-b	-9 050,34
Excédent reporté (au 002)	d	40 015,99
<b>Résultat cumulé de fonctionnement</b>	<b>e=c+d</b>	<b>30 965,65</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Recettes 2025 hors résultat reporté	m	90 434,38
Dépenses 2025 hors résultat reporté	n	218 255,89
Résultat 2025	o = m-n	-127 821,51
Excédent reporté (au 001)	p	362 439,52
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>q=o+p</b>	<b>234 618,01</b>
CAPACITE DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
Recettes : Reste à Réaliser	f	0.00
Dépenses : Reste à Réaliser	g	154 009,78
Résultat des Restes à Réaliser	h=f-g	-154 009,78
<b>Capacité de financement</b>	<b>i=h+q</b>	<b>80 608,23</b>

➤ **Affectation du résultat 2024**

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exécution du budget 2025 sur le budget 2026 comme suit :

Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	30 965.65
Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté	234 618.01

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'affecter le résultat 2025.

**Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	24	2	26

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de reporter l'excédent de fonctionnement dégagé par le résultat de clôture du Budget annexe « Energies Renouvelables » 2025 d'un montant de 30 965,65 € au chapitre 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2026 ;
- **DECIDE** de reporter l'excédent d'investissement dégagé par le résultat de clôture du Budget annexe « Energies Renouvelables » 2025 d'un montant de 234 618,01 € au chapitre 001 de la section d'investissement du budget primitif 2026 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

➤ **Budget primitif annexe "Energies Renouvelables" 2026 et autorisation de fongibilité des crédits**

Pour rappel, le SDEC ÉNERGIE a adopté la nomenclature comptable M57 par délibération du Comité Syndical du 30 septembre 2021, pour une prise d'effet au 1er janvier 2022.

Cette nomenclature permet aux collectivités territoriales de bénéficier de nouvelles mesures d'assouplissement sur le plan budgétaire, notamment en matière de fongibilité des crédits. En effet, les assemblées délibérantes peuvent désormais déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, par délibération lors du vote du budget primitif.

Pour faciliter la gestion quotidienne des écritures comptables sans pour autant dénaturer la structuration du budget primitif voté par les élus, il convient d'activer ce dispositif de fongibilité des crédits en autorisant la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite du plafond autorisé, à savoir 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

Sont exclus de ce dispositif de fongibilité des crédits, le chapitre du personnel (012), les chapitres de virement de la CAF (021 / 023), les chapitres de résultats reportés (001 / 002) et les chapitres d'ordre (040 / 041 / 042)

Cette décision sera intégrée dans la délibération portant sur le vote du budget primitif.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'adopter le Budget Primitif annexe "Energies Renouvelables" 2026 en l'autorisant à procéder à la fongibilité des crédits budgétaires.

**Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	24	2	26

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **VOTE** le Budget primitif annexe "Energies Renouvelables" 2026 par nature et par chapitre ; ce budget s'équilibrant à 810 000,00 €, dont 225 000,00 € en section de fonctionnement et 585 000,00 € en section d'investissement ;
- **AUTORISE** la Présidente, à procéder à la fongibilité des crédits budgétaires permettant de réaliser des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chaque section ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE rappelle aux élus que les documents budgétaires ainsi adoptés, devront être signés par chacun des votants, en sortie de séance.

**BUDGET ANNEXE "ENERGIES RENOUVELABLES" 2024 - PROVISIONS POUR GROS ENTRETIEN**

Le SDEC ÉNERGIE ayant installé, dans le cadre de transfert de compétence « Energies renouvelables », des équipements de production d'énergie à partir de panneaux photovoltaïques, une provision pour gros entretien a été créée par délibération du Comité Syndical du 6 février 2020 afin d'assurer le renouvellement de matériels (Ex : les onduleurs) et la dépose des panneaux en fin de vie. Cette délibération a été mise à jour par délibérations du Comité Syndical des 1<sup>er</sup> avril 2021, 24 mars 2022, 30 mars 2023, 28 mars 2024 et 27 mars 2025.

Le syndicat actualise, chaque année, la provision pour gros entretien en complétant la liste des provisions pour le renouvellement de matériel :

Objet de la provision pour gros entretien	Bâtiments publics portant les panneaux photovoltaïques	Montant total	Durée	Date de la provision		Montant annuel de la provision
				Début	Fin	
Renouvellement des onduleurs des différentes unités de production Panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments publics	Maire de BERNIERS-SUR-MER	10 000 €	20	01/01/2026	01/01/2046	500 €
	Salle des fêtes d'OUILLY LE VICOMTE	10 000 €	20	01/01/2026	01/01/2046	500 €
Dépose du matériel en fin de vie (Toutes les installations)		10 000 €		01/01/2025	01/01/2045	10 000 €
<b>TOTAL</b>						<b>11 000 €</b>

Depuis 2021 et par délibération du Comité Syndical, les provisions pour gros entretien suivantes ont déjà été prévues pour un montant total de 46 000 € :

Années de provisions	Objet de provisions	Montant
2021	Renouvellement pour gros entretiens des panneaux solaires (onduleurs)	13 200 €
2022		2 500 €
2023		9 300 €
2024		10 000 €
2025		11 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>46 000 €</b>

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de valider cette proposition.

**Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	24	2	26

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de mettre à jour les provisions pour gros entretien, comme des opérations d'ordre semi-budgétaires, au budget annexe « Energies Renouvelables – EnR » ;
- **DECIDE** d'enregistrer 11 000 € de dotations aux provisions sur l'exercice 2026 sur la base des opérations présentées ci-dessus ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

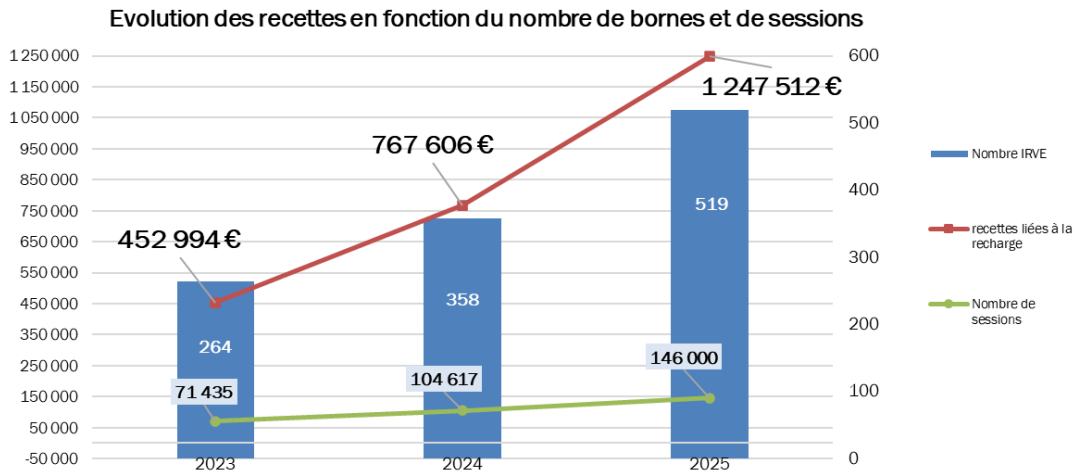
**BUDGET ANNEXE « MOBILITE DURABLE » (CFU 2025 – AFFECTATION DU RESULTAT 2025 – BP 2026)**

 ➤ **Compte Financier Unique 2025 / Budget primitif 2026**
**La section de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellé de chapitres	CFU 2025	BP 2026	Observations
002	Résultat d'exploitation reporté	6 048,91	0,00	Affectation du résultat 2025 en investissement
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	264 613,76	350 000,00	Quote-part des subventions d'investissement rattachées à l'acquisition des IRVE
70	Ventes de produits fabriqués et/ou prestations de services	1 247 512,64	1 600 000,00	Prestations de recharge électrique payées par les usagers sur la base d'une augmentation de 25% du nombre de sessions et d'une revalorisation des tarifs de 2%
74	Subventions d'exploitation	24 595,49	244 850,00	Participation des communes via la prise en charge du forfait Prévision de versement d'une subvention d'équilibre en 2026 (changement d'imputation comptable)
75	Autres produits de gestion courante	175 476,00	150 000,00	Vente de certificat TIRUERT
77	Produits exceptionnels	158 895,99	0,00	Dont versement d'une subvention d'équilibre en 2025
78	Reprise sur provisions	0,00	2 455 150,00	Reprise de provisions non mobilisées sur dépenses d'entretien
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 877 142,79</b>	<b>2 400 000,00</b>	

**Evolution du chapitre 70 :**



**Les dépenses de fonctionnement :**

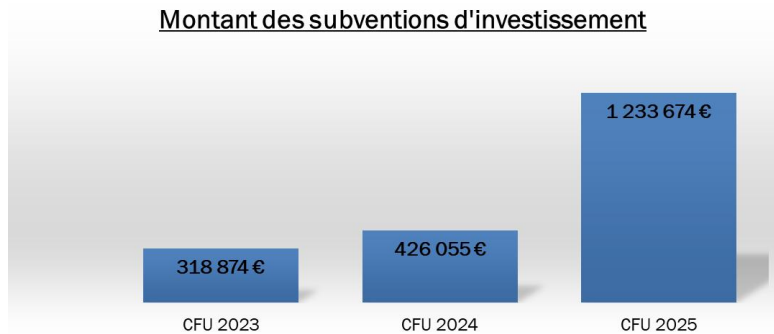
Chapitres	Libellé de chapitres	CFU 2025	BP 2026	Observations
011	Charges à caractère général	1 249 809,73	1 548 000,00	Achat d'énergie, couts de maintenance, mise à disposition de moyens généraux
012	Charges de personnel et frais assimilés	108 212,20	115 000,00	Mise à disposition de moyens humains pour 1,75 ETP.
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	489 873,13	725 000,00	Amortissements de l'acquisition des IRVE
65	Autres charges de gestion courante		1 000,00	Régularisation de TVA
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	22 500,00	10 000,00	Provisions pour renouvellement de matériels
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés	0,00	1 000,00	Paiement de l'impôt sur les sociétés par rapport au résultat N-1
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 870 395,06</b>	<b>2 400 000,00</b>	

**La section d'investissement**

**Les recettes d'investissement :**

Chapitres	Libellé de chapitres	CFU 2025	BP 2026	Observations
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 998 080,23	57 841,45	Report de l'excédent de résultat du CFU N-1
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	489 873,13	725 000,00	Amortissements des investissements cumulés pour l'acquisition des IRVE
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	6 747,73	Affectation du résultat de fonctionnement 2025 pour couvrir le besoin de financement
13	Subventions d'investissement	1 233 674,25	3 505 410,82	Attribution de subventions reçues par des tiers publics (Etat : FACé et ADVENIR, Région et communes) pour 1 M€ Versement d'une subvention d'investissement de 2,5 M€ du budget principal
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>3 721 627,61</b>	<b>4 295 000,00</b>	

**Evolution du chapitre 13 :**

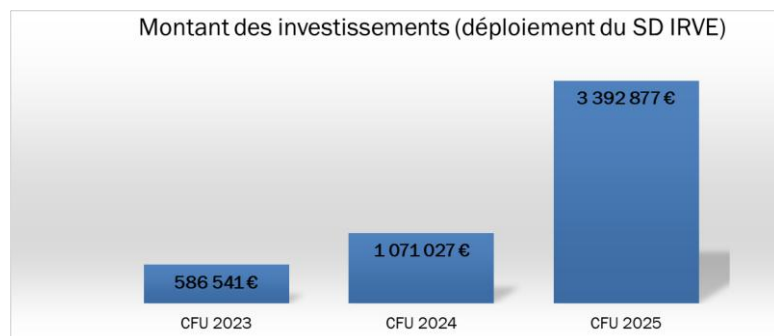


Le développement d'une ingénierie financière performante permet d'obtenir des financements externes, en dehors des recettes historiques

**Les dépenses d'investissement :**

Section	Sens	Chapitre	Libellé de chapitres	CFU 2025	BP 2026
I	D	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	264 613,76	350 000,00
I	D	20	Immobilisations incorporelles	0,00	20 000,00
I	D	21	Immobilisations corporelles	6 295,35	50 079,46
I	D	23	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>3 392 876,85</b>	<b>3 874 920,54</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>3 663 785,96</b>	<b>4 295 000,00</b>

**Evolution du chapitre 23 :**



➤ **Elaboration du budget vert**

Le SDEC ÉNERGIE, ayant déjà défini une méthodologie pour produire l'annexe « budget vert » pour le budget principal, Madame la Présidente propose d'utiliser la même méthode pour le budget annexe « MD ».

**Résultats du classement des dépenses d'investissement**

Pour le SDEC ÉNERGIE, le classement des dépenses d'investissement selon leurs impacts sur la transition écologique présentent les résultats suivants pour l'exercice comptable 2025 :

Axes		Nature des dépenses	Montant cumulé	Résultats obtenus
1	Atténuation du changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Acquisition de composants et accessoires de bornes</li> <li>Installation d'infrastructures de bornes de recharge</li> </ul>	3 399 172.20 €	100% des dépenses aux effets favorables
6	Préservation de la biodiversité et protections des espaces naturels, agricoles et sylvicoles			100% des dépenses aux effets neutres

**Madame la Présidente quitte l'assemblée et confie la présidence de la séance à Monsieur Jean LEPAULMIER, 8<sup>ème</sup> vice-président, pour le vote du compte financier unique 2025.**

Monsieur le Vice-Président donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical d'arrêter le compte financier unique 2025 du Budget annexe "Mobilité Durable - MD" du SDEC ÉNERGIE.

**→ Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	23	2	25

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe " Mobilité Durable " du SDEC ÉNERGIE ;
- **APPROUVE** l'état annexé au Compte Financier Unique intitulé « impact du budget sur la transition écologique » ;
- **DONNE** quittance à la Présidente ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**Madame la Présidente rejoint l'assemblée et reprend la Présidence de la séance.**

**La formation résultat 2025**

Le compte financier unique 2025 présente un résultat déficitaire de 118 516.12 €, dont un excédent de 6 747.73 € en section de fonctionnement et un déficit de 125 263.85 € en section d'investissement.

Les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>		
Recettes 2025 hors résultat reporté	a	1 871 093,88
Dépenses 2025 hors résultat reporté	b	1 870 395,06
Résultat 2025	c = a-b	698,82
Excédent reporté (au 002)	d	6 048,91
<b>Résultat cumulé de fonctionnement</b>	<b>e=c+d</b>	<b>6 747,73</b>
<b>Section d'investissement</b>		
Recettes 2025 hors résultat reporté	m	1 723 547,38
Dépenses 2025 hors résultat reporté	n	3 663 786,16
Résultat 2025	o = m-n	-1 940 238,78
Excédent reporté (au 001)	p	1 998 080,23
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>q=o+p</b>	<b>57 841,45</b>
<b>Besoin de financement de la section d'Investissement</b>		
Recettes : Reste à Réaliser	f	40 251,10
Dépenses : Reste à Réaliser	g	223 356,40
Résultat des Restes à Réaliser	h=f-g	-183 105,30
<b>Besoin de financement</b>	<b>i=h+q</b>	<b>- 125 263,85</b>

➤ **Affectation du résultat 2025**

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exécution du budget 2025 sur le budget 2026 comme suit :

Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €
Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté	57 841.45 €
Report à l'investissement au 1068	Report d'investissement	6 747.73 €

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'affecter le résultat 2025.

**Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>151</b>	<b>24</b>	<b>2</b>	<b>26</b>

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de reporter l'excédent de fonctionnement dégagé par le résultat de clôture du Budget annexe « Mobilité Durable » 2025 d'un montant de 6 747.73 € à l'article 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2026 ;
- **DECIDE** de reporter l'excédent d'investissement dégagé par le résultat de clôture du Budget annexe « Mobilité Durable » 2025 d'un montant de 57 841.65 € au chapitre 001 de la section d'investissement du budget primitif 2026 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## Budget primitif annexe "Mobilité durable" 2026 et autorisation de fongibilité des crédits

Pour rappel, le SDEC ÉNERGIE a adopté la nomenclature comptable M57 par délibération du Comité Syndical du 30 septembre 2021, pour une prise d'effet au 1er janvier 2022.

Cette nomenclature permet aux collectivités territoriales de bénéficier de nouvelles mesures d'assouplissement sur le plan budgétaire, notamment en matière de fongibilité des crédits. En effet, les assemblées délibérantes peuvent désormais déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, par délibération lors du vote du budget primitif.

Pour faciliter la gestion quotidienne des écritures comptables sans pour autant dénaturer la structuration du budget primitif voté par les élus, il convient d'activer ce dispositif de fongibilité des crédits en autorisant la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite du plafond autorisé, à savoir 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

Sont exclus de ce dispositif de fongibilité des crédits, le chapitre du personnel (012), les chapitres de virement de la CAF (021 / 023), les chapitres de résultats reportés (001 / 002) et les chapitres d'ordre (040 / 041 / 042)

Cette décision sera intégrée dans la délibération portant sur le vote du budget primitif.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'adopter le Budget Primitif annexe "Mobilité Durable" 2026 en l'autorisant à procéder à la fongibilité des crédits budgétaires.

### Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	24	2	26

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **VOTE** le Budget primitif annexe "Mobilité Durable" 2026 par nature et par chapitre ; ce budget s'équilibrant à 6 695 000,00 €, dont 2 400 000,00 € en section de fonctionnement et 4 295 000,00 € en section d'investissement ;
- **AUTORISE** la Présidente, à procéder à la fongibilité des crédits budgétaires permettant de réaliser des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chaque section ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE rappelle aux élus que les documents budgétaires ainsi adoptés, devront être signés par chacun des votants, en sortie de séance.

## BUDGET ANNEXE "MOBILITE BAS CARBONE" 2026 - PROVISIONS POUR GROS ENTRETIEN

Le SDEC ÉNERGIE a créé une provision pour gros entretien afin d'assurer le remplacement des pièces électroniques des bornes installées, par délibérations du Comité Syndical des 6 février 2020, 30 mars 2023, 28 mars 2024 et 27 mars 2025.

Le syndicat propose d'actualiser la provision pour gros entretien pour s'adapter à l'évolution du parc d'IRVE au 31 décembre 2025, comme suit :

Objet de la provision pour gros entretien	Volume	Montant total	Durée	Montant annuel de la provision
Remplacement des composants électroniques	Toutes les bornes en service	100 000 €	10 ans	10 000.00 €

Depuis 2023 et par délibération du Comité Syndical, des provisions pour gros entretien ont déjà été prévues (pour un montant de 55 150 €). Elles n'ont pas été mobilisées pour réaliser les réparations des bornes. Ces dotations aux provisions doivent donc être reprises.

Années de provisions	Objet de provisions	Montant
2023	Remplacement de pièces et composants des IRVE (cartes électroniques, antennes ...)	16 000 €
2024		16 650 €
2025		22 500 €
<b>TOTAL</b>		<b>55 150 €</b>

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de valider cette proposition.

#### Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>151</b>	<b>24</b>	<b>2</b>	<b>26</b>

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de mettre à jour les provisions pour risques et charges, comme des opérations d'ordre semi-budgétaires, au budget annexe « Mobilité Durable » ;
- **DECIDE** de reprendre les provisions non mobilisées à hauteur de 55 150,00 € au compte 7815 du budget primitif « Mobilité Durable » 2026 ;
- **DECIDE** d'enregistrer 10 000,00 € de dotations aux provisions pour risques et charges sur l'exercice 2026 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

#### GESTION PLURIANNUELLE – AUTORISATION DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

Le SDEC ÉNERGIE s'est doté d'outils de pilotage et de planification des investissements, encouragé par l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57.

Le dispositif budgétaire des AP/CP a pour objectif :

- de permettre de ne pas faire supporter au budget d'un seul exercice l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice ;
- d'afficher une vision politique à moyen terme en déterminant les priorités d'investissement et en contribuant à la prospective budgétaire ;
- de renforcer la fiabilité et la qualité comptable du syndicat.

Le syndicat a mis en place 4 programmes pluriannuels, pour une période de 4 ans, 2023-2026, par délibération du Comité Syndical du 29 juin 2023 :

- a) Programme de travaux sur les réseaux publics d'électricité dans le cadre du contrat de concession 2018-2048 ; dit programme pluriannuel d'investissement (PPI)
- b) Programme de travaux d'effacement des réseaux – partie électrique (Hors PPI 2023/2026) ;
- c) Programme de déploiement d'Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques ;
- d) Programme d'efficacité énergétique.

Pour rappel, les montants des 4 AP/CP ont été ajustés pour l'exercice 2025 et ont fait l'objet d'une délibération du Comité Syndical en date du 27 mars 2025.

En complément de ces 4 programmations pluriannuelles, le SDEC ÉNERGIE a lancé un programme spécifique pour le renouvellement de luminaires dit « 100% LED » qui a fait l'objet d'une AE/CP validé par le Comité Syndical du 27 mars 2025.

L'état de consommation des crédits des AP/CP sur les exercices 2023-2025 et les prévisions des besoins de crédits 2026 nécessitent des redéploiements de crédits à l'intérieur des AP/CP mais aussi entre AP/CP :

Intitulé de la AP/CP	Montant en euros			
	AP à l'ouverture des crédits	Proposition AP	Montants mandatés 2023 -2025	CP 2026
Programme de travaux sur les réseaux publics d'électricité dans le cadre du contrat de concession 2018-2048 (PPI)	31 000 000.00	26 000 000.00	16 516 342.67	9 483 657.33
Programme de travaux d'effacement des réseaux – partie électrique (Hors PPI 2023/2026)	36 000 000.00	41 000 000.00	29 959 939.95	11 040 060.05
Programme de déploiement d'Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques	6 000 000.00	7 600 000.00	5 251 150.07	2 348 849.93
Programme d'efficacité énergétique	21 200 000.00	21 200 000.00	8 906 571.83	12 293 428.17
<b>TOTAL</b>	<b>94 200 000.00</b>	<b>95 800 000.00</b>	<b>60 634 004.52</b>	<b>35 165 995.48</b>

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de valider ces propositions.

#### Délibérations d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>151</b>	<b>24</b>	<b>2</b>	<b>26</b>

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'ajuster, comme présentés ci-dessus :
  - l'autorisation de programme et les crédits de paiement (AP/CP) alloués au 2ème PPI 2023/2026 concernant les investissements sur les réseaux publics d'électricité dans le cadre du contrat de concession ;

- l'autorisation de programme et les crédits de paiement (AP/CP) alloués aux travaux d'effacement des réseaux hors PPI ;
  - l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) alloués au programme au développement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques (dans le cadre du schéma directeur des IRVE) ;
  - l'autorisation de programme et les crédits de paiement (AP/CP) alloués au programme d'efficacité énergétique ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Lors du lancement du programme spécifique « 100% LED » en 2025, son objet initial a été pensé comme un simple renouvellement des luminaires en place. En fait, ce programme 100% Led est un programme de modernisation de l'éclairage qui passe par un changement de technologie et une adaptation du matériel. Dès lors, il convient de considérer cette action comme un investissement et non comme un simple acte d'exploitation (dépense de fonctionnement) Il est donc proposé de créer un nouvel AP/CP pour le déploiement du programme 100 Led au lieu et place de l'AE/CP existant.

Intitulé de la AP/CP	Montant en euros					
	AP à l'ouverture des crédits	Proposition AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Programme 100% LED	4 500 000	3 500 000.00	0.00	1 500 000.00	1 000 000.00	1 000 000.00

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de valider cette proposition.

**Délibérations d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	24	2	26

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de la mise en place d'une autorisation de programme / crédits de paiement pour un programme de remplacement des ampoules sodium par des LED sur le patrimoine d'éclairage public exploité par le syndicat pour un montant total de 3.5 M€ sur la période 2025-2028 ;
- **DECIDE** l'annulation de l'autorisation d'engagement et de crédits de paiement (AE/CP) Eclairage public, créée par délibération du Comité Syndical du SDEC ENERGIE du 27 mars 2025 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## FINANCEMENT DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES AUX TRAVAUX PAR FONDS DE CONCOURS

Par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Le Comité Syndical est invité à se prononcer sur les 25 nouveaux projets présentés depuis le Comité Syndical du 18 décembre 2025 par 19 communes, pour les montants suivants :

- Montant total des travaux : 1 343 580,63 € HT
- Montant de la participation communale : 550 341,57 €
  - Montant des fonds de concours : 545 914,26 €
  - Montant du solde de fonctionnement : 4 427,31 €

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de valider cette nouvelle liste.

### Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	24	2	26

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les 25 nouvelles demandes de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour un montant total de 545 914,26 € ;
- **DIT** que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## CONTRIBUTIONS ET AIDES FINANCIERES 2026

### AIDES FINANCIERES :

Les modalités d'aides pour l'année 2026 sont conformes aux orientations budgétaires actées par délibération du Comité Syndical le 18 décembre dernier. Elles sont établies, à la fois dans le cadre du projet stratégique du syndicat, des conclusions du Débat d'Orientations Budgétaires et de la mise en œuvre du Programme Pluriannuel d'Investissement.

Les évolutions proposées qui s'inscrivent globalement dans la continuité des contributions et aides financières votées pour 2025 avec quelques adaptations portent notamment sur :

- **Transition énergétique :**
  - ✓ La réécriture des différents niveaux de conseil en énergie partagé (CEP) avec un nouveau niveau d'accompagnement (appui au passage à l'acte) sous forme de conseils et ouvert à toutes les collectivités et un accompagnement sous forme de mandat de maîtrise d'ouvrage pour réaliser les travaux de rénovation énergétique des bâtiments (réservé aux communes de catégorie C)

- **Production d'énergies renouvelables :**
  - ✓ La réalisation de notes d'opportunité sur la production photovoltaïque, en vue de mettre en place une boucle d'autoconsommation collective à partir d'une centrale photovoltaïque ;
  - ✓ La mise en place d'un service de Personne morale organisatrice (PMO) pour la gestion des boucles locales d'autoconsommation collective (ACC) ;
  - ✓ Le portage de projet pour la réalisation d'installation de production d'électricité photovoltaïque en toiture sans transfert de compétence ;
  - ✓ L'augmentation de + 2% des forfaits de maintenance et d'exploitation.
  
- **Electricité :**
  - ✓ Le syndicat n'ayant plus aucune demande depuis plusieurs années ; suppression de l'aide financière au diagnostic des réseaux publics d'électricité à l'échelle du territoire communal ou intercommunal dans le cadre de densification de l'habitat et/ou de l'adaptation des ouvrages électriques (consommation et/ou injection).
  
- **Gaz :** sans changement
  
- **Eclairage public :**
  - ✓ Augmentation du plafond de l'aide globale (20 000 € et non plus 15 000 €) pour les projets d'installation de panneaux à messages variable ou de vidéo protection.
  - ✓ Suppression de l'accompagnement financier pour le renouvellement de l'éclairage intérieur des bâtiments sportifs
  - ✓ Evolution de 2 % des forfaits de maintenance des installations.
  - ✓ Fin du forfait annuel basé sur le type de lampe (dispositif transitoire pour 5 ans qui arrive à son terme)
  
- **Signalisation lumineuse :**
  - ✓ Evolution de 2 % des forfaits de maintenance des installations.
  
- **Système d'information géographique :** sans changement.
  
- **Mobilité durable :**
  - ✓ Suppression du dispositif d'aide à la fourniture et à la pose d'une station hydrogène.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de valider ces propositions.

**Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	24	2	26

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ADOpte** les contributions et aides financières 2026, telles que détaillées en séance ;
- **DIT** que ces aides et contributions, applicables à compter de la date de notification de la présente délibération, le resteront, jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical portant sur l'année 2027 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**ACCISE SUR L'ELECTRICITE : COMMUNE DE FONTENAY LE MARMION**

En sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE), le SDEC ÉNERGIE peut percevoir de plein droit l'accise sur l'électricité à la place de ses communes membres :

Par arrêté du 15 décembre 2025 Monsieur le préfet a fixé à la part communale de l'accise sur l'électricité pour l'année 2025. Cet arrêté porte sur un périmètre de perception de la part communale de l'accise sur l'électricité revenant au SDEC Énergie restreint au motif que certaines communes ont désormais une population de plus de 2 000 habitants.

Plus précisément, Monsieur le préfet du Calvados a retiré du périmètre de perception du SDEC Énergie les communes de Fontenay-le-Marmion, Frénouville et Ranville, communes pour lesquelles le syndicat percevait la taxe au 31 décembre 2010, au motif que les syndicats du SDEC ENERGIE et du SIGAZ ayant fusionné en 2014, le SDEC ENERGIE ne peut plus bénéficier de cette disposition.

Le Syndicat a formé un recours gracieux à l'encontre de cette décision, en l'absence de réponse au 23 février 2026 naîtra une décision de rejet implicite de la réclamation du Syndicat qui ouvrira un délai de recours de deux mois.

Dans l'attente d'une décision à la suite de cette réclamation et afin de sécuriser les finances du syndicat, ces communes ont été contactées afin de savoir si sur la base de délibération concordantes la perception de l'accise sur l'électricité par le SDEC ÉNERGIE pouvait être décidée.

La commune de Fontenay le Marmion a délibéré le 12 décembre dernier pour que le SDEC ÉNERGIE puisse percevoir directement l'accise sur le territoire communal et en conserver la totalité.

Le Comité Syndical sera invité à se prononcer de manière concordante pour que :

- la commune de Fontenay le Marmion puisse, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, relever de la catégorie des communes dites C et bénéficier du régime d'aides financières correspondant,
- le SDEC ÉNERGIE puisse percevoir et conserver la totalité du produit de l'accise sur l'électricité de la commune de Fontenay le Marmion.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de valider ces propositions.

**Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	24	2	26

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de classer la commune de Fontenay-le-Marmion en catégorie « C » ;
- **ACCEPTE** de percevoir directement la totalité de l'accise sur l'électricité sur la commune de Fontenay-le-Marmion, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027 ;
- **ACCEPTE** de conserver la totalité de l'accise sur l'électricité sur la commune de Fontenay-le-Marmion, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027 ;
- **DIT** que la recette de fonctionnement sera imputée au chapitre 731 du budget principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## CONDITIONS D'EXERCICE DES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

### CONDITIONS TECHNIQUES, ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES D'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE « ECLAIRAGE PUBLIC »

Madame la Présidente présente les propositions de modification des conditions techniques, administratives et financières de la compétence « Eclairage Public », à savoir :

- Pour toute adhésion à la compétence « éclairage public » à compter du 1er janvier 2026, l'option « 100 % lumière » est incluse dans le transfert de compétence ;
- Des précisions sur les travaux bénéficiant de participations financières du SDEC ÉNERGIE ; comme les travaux de renouvellement partiel ou complet d'un appareil (y compris vandalisme ou vol sans tiers identifié) ou encore la modification des angles de visualisation des caméras de vidéo protection à la demande de la collectivité ;
- Prolongement de l'option 100% lumière annuellement par tacite reconduction pour les adhésions antérieures à 2026.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de valider cette proposition.

### Délibération d'intérêt spécifique à la compétence 'Eclairage Public' :

REPRESENTANTS COMPÉTENCE ECLAIRAGE PUBLIC	REPRESENTANTS EN EXERCICE COMPÉTENCE ECLAIRAGE PUBLIC	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	24	2	26

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ADOpte** les conditions techniques, administratives et financières visant l'exercice de la compétence « Eclairage Public » ;
- **DIT** que ces conditions techniques, administratives et financières applicables à compter de la date de notification de la présente délibération, le resteront, jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical sur cette thématique ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

### CONDITIONS TECHNIQUES, ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES D'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE « SIGNALISATION LUMINEUSE »

Les modifications proposées pour les conditions techniques, administratives et financières de la compétence « Signalisation Lumineuse » concernent au principal la suppression d'une phrase dans la partie consacrée à l'exécution des travaux à proximité des ouvrages qui prévoyait le géo référencement de certains réseaux pour 2020 et au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Cela a été fait en temps et en heure donc cette précision n'est plus utile. Dans la partie « recouvrement des contributions » suppression d'un engagement de fournir les montants estimés des contributions avant le mois de février de l'année N. Cette échéance trop tardive n'a pas été maintenue. Le syndicat donne cette information sur demande et plus en amont de la période de préparation budgétaire.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de valider cette proposition.

**Délibération d'intérêt spécifique à la compétence « Signalisation Lumineuse » :**

REPRESENTANTS COMPETENCE SIGNALISATION LUMINEUSE	REPRESENTANTS EN EXERCICE COMPETENCE SIGNALISATION LUMINEUSE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>80</b>	<b>80</b>	<b>15</b>	<b>2</b>	<b>17</b>

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ADOpte** les conditions techniques, administratives et financières visant l'exercice de la compétence « Signalisation Lumineuse » ;
- **DIT** que ces conditions techniques, administratives et financières applicables à compter de la date de notification de la présente délibération, le resteront, jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical sur cette thématique ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**TARIFICATION ET CONDITIONS D'EXERCICE DE LA COMPETENCE « IRVE »**

Monsieur le Vice-Président rappelle que l'actualisation des conditions administratives, techniques et financières de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables » porte essentiellement sur une adaptation de la tarification (+2%) sur tous les paliers de puissance et sur la suppression des informations relatives à l'hydrogène.

La commission « Mobilités bas carbone » propose de faire évoluer les prix de la manière suivante :

Type de bornes	Tarification 2025	Tarification 2026
Borne lente 7 AC	0,41 € / kWh	<b>0,42 € / kWh</b>
Borne normale 22 AC /25,30 DC	0,46 € / kWh	<b>0,47 € / kWh</b>
Borne rapide 50 DC	0,51 € / kWh	<b>0,52 € / kWh</b>
Borne rapide 100 DC	0,56 € / kWh	<b>0,57 € / kWh</b>
Borne rapide 150 DC et plus	0,61 € / kWh	<b>0,62 € / kWh</b>
Majoration / voiture ventouse	0.21 €/min	0.22 €/min

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de valider cette proposition.

**Délibération d'intérêt spécifique à la compétence « IRVE » :**

REPRESENTANTS COMPETENCE IRVE	REPRESENTANTS EN EXERCICE COMPETENCE IRVE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>144</b>	<b>144</b>	<b>24</b>	<b>2</b>	<b>26</b>

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les conditions techniques, administratives et financières visant l'exercice de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques (IRVE) » dont la tarification et les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) associées, jointes en annexes, applicables au 1<sup>er</sup> juin 2026 ;

- **DIT** que ces conditions techniques, administratives et financières applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026, le resteront, jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical sur cette thématique ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## CONCESSIONS GAZ

### CONVENTION DE RATTACHEMENT D'OUVRAGES DE RACCORDEMENT DU RESEAU FAVORISANT L'INJECTION DE GAZ RENOUELE (ENGLESQUEVILLE-EN-AUGE)

Le projet de convention proposé a pour objet de rattacher les ouvrages réalisés sur la commune d'Englesqueville-en-Auge par GRDF au réseau public de distribution de gaz naturel situé sur la commune de Canapville.

Les ouvrages concernés portent sur une canalisation PE 125 MPC pour une longueur de 2 762 m sur la commune d'Englesqueville-en-Auge.

En qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz sur le territoire de la commune de d'Englesqueville-en-Auge, le SDEC ÉNERGIE consent à la construction de ces ouvrages sur le territoire de la commune et en tant qu'Autorité concédante, consent à l'établissement d'ouvrages relevant de la concession de distribution au-delà du périmètre géographique du contrat syndical.

La convention est conclue pour la durée de l'exploitation des ouvrages, éventuellement renouvelés. Si les ouvrages ne sont pas achevés au plus tard le 31 décembre 2031, la convention sera alors résiliée de plein droit, sans ouvrir droit à indemnité au profit de l'une ou l'autre des parties.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de valider cette convention.

#### Délibération d'intérêt spécifique à la compétence « Gaz » :

REPRESENTANTS COMPETENCE GAZ	REPRESENTANTS EN EXERCICE COMPETENCE GAZ	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
144	144	24	2	26

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la conclusion de la convention entre le SDEC ENERGIE et GRDF relative au rattachement d'ouvrages de raccordement du réseau favorisant l'injection de gaz renouvelable ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE RATTACHEMENT D'OUVRAGES BIOMETHANE (ABLON)**

Le SDEC ÉNERGIE et GRDF ont signé, le 6 octobre 2021, une convention afin de rattacher les ouvrages réalisés sur la commune d'Ablon par GRDF au réseau public de distribution de gaz naturel situé sur la commune de La Rivière Saint-Sauveur.

Après une longue période de recours du projet biométhane et la reprise de celui-ci, le département du Calvados a demandé une modification du tracé à la suite des travaux réalisés ces dernières années sur la route de Fiquefleur (D580A) (enrobés de la chaussée et des trottoirs refaits à neuf).

De ce fait, le nouveau tracé traversera la commune d'Albon sur la départementale D580. Les ouvrages dont la réalisation sur la commune d'Ablon est prévue sont les suivants :

- Conduite PE 125 MPB (moyenne pression de type B) 4 bars pour une longueur de 874 m sur la commune d'Ablon.

Le concessionnaire fournira dans les deux mois à l'issue des travaux à l'Autorité concédante le plan détaillé et l'inventaire technique des Ouvrages mentionnant les linéaires réellement construits. »

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de valider cet avenant.

**Délibération d'intérêt spécifique à la compétence « Gaz » :**

REPRESENTANTS COMPETENCE GAZ	REPRESENTANTS EN EXERCICE COMPETENCE GAZ	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
144	144	24	2	26

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la conclusion de l'avenant n° 1 à la convention entre le SDEC ENERGIE et GRDF relative au rattachement d'ouvrages de raccordement du réseau favorisant l'injection de gaz renouvelable ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ledit avenant à la convention de rattachement d'ouvrages biométhane, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE remercie les élus pour leur présence et pour leur implication tout au long de ce mandat et lève la séance.

Le secrétaire de Séance,



Théophile KANZA MIA DIYEKA



La présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE